

« Les comportements-problèmes » : prévention et réponses

Christiane Jean-Bart

Responsable de la mission handicap

Sophie Guennery

Chef de projet

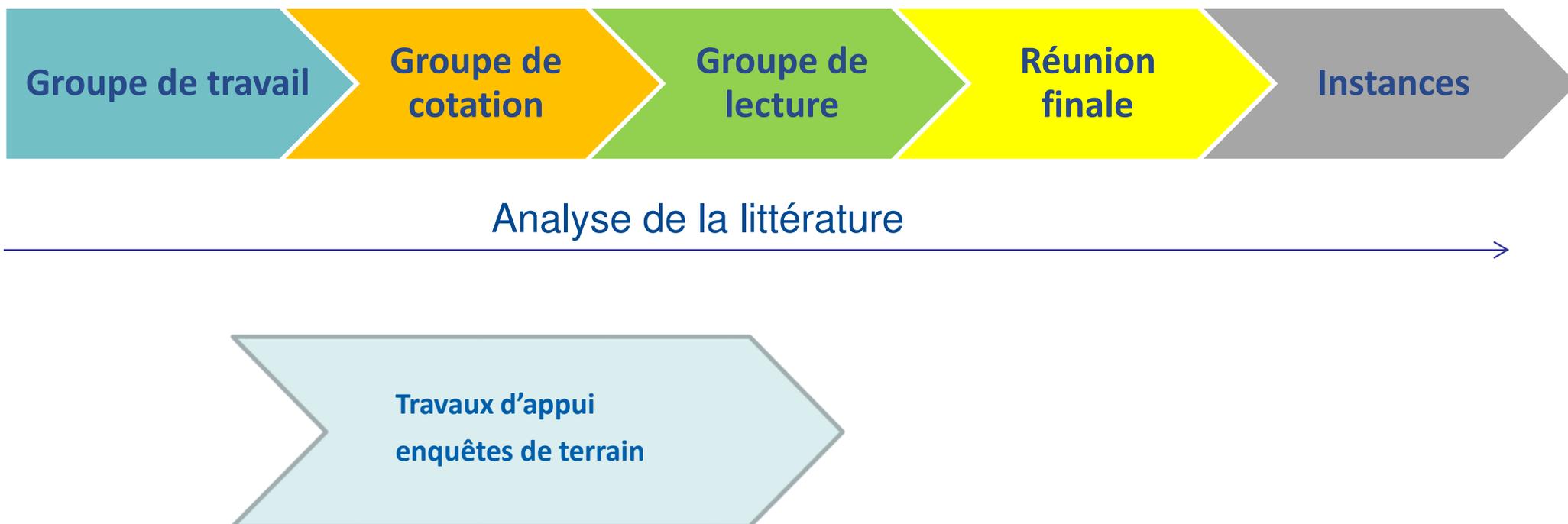


Agence nationale de l'évaluation
et de la qualité des établissements
et services sociaux et médico-sociaux

5, avenue du Stade de France – Immeuble Green Corner - 93218 Saint-Denis La Plaine
Cedex
Tél. : 01 48 13 91 00 - www.anesm.sante.gouv.fr

- **Processus d'élaboration des recommandations**
- **Quelques définition :**
 - comportements-problèmes »
 - modèle écologique
- **Les facteurs de protection**
- **Focus Guide des problèmes somatiques et des phénomènes douloureux**
- **Focus Environnement et architecture**
- **Stratégies d'intervention face à un comportement-problème**

Processus d'élaboration d'une recommandation



« Les comportements-problèmes » : prévention et réponses

au sein des établissements et services intervenant auprès des enfants et
adultes handicapés



Agence nationale de l'évaluation
et de la qualité des établissements
et services sociaux et médico-sociaux

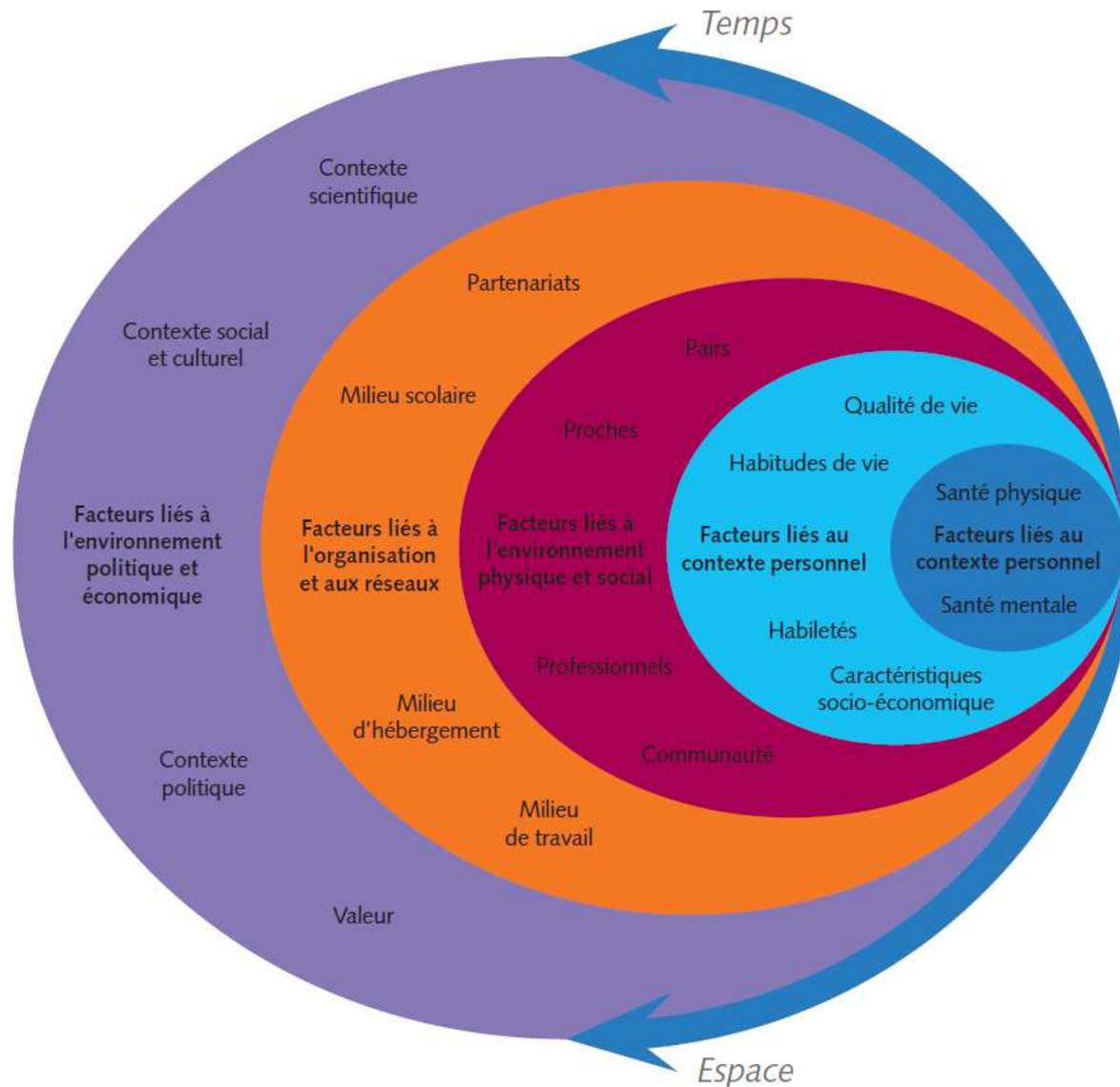
Qu'est-ce que les « comportements-problèmes » ?

- Ces recommandations déterminent les « comportements-problèmes » comme des « comportements d'une intensité, fréquence ou durée telle que la sécurité physique de la personne ou d'autrui est probablement mise sérieusement en danger, ou comme des comportements susceptibles de limiter ou d'empêcher l'accès et l'utilisation des services ordinaires de la cité »(Emerson).

Ils se définissent ainsi par :

- **leurs manifestations**
- **le comportement lui-même : son intensité, sa fréquence ou sa durée**
- **ses répercussions et ses conséquences**

Considérer les comportements-problèmes selon le modèle écologique



Pourquoi des recommandations ? Les facteurs de risque identifiés

- **Non reconnaissance des droits et des potentialités, atteintes à la dignité, maltraitance**
- **Rupture de l'accompagnement**
- **Non prise en compte des besoins en soins somatiques**
- **Isolement social**
- **Etc.**

- **3 volets:**

- **Volet 1 : Prévention primordiale et primaire**

Organisation à privilégier par l'établissement/service : Stratégies de prévention des « comportements-problèmes »

- **Volet 2 : Prévention secondaire et tertiaire**

Stratégies d'intervention à mettre en œuvre par les professionnels face aux « comportements-problèmes »

- **Volet 3 : « Espaces de calme-retrait et d'apaisement »**

Volet 1 organisation à privilégier pour prévenir les « comportements-problèmes » - Prévention primordiale et primaire

Les facteurs de protection à mettre en place



Agence nationale de l'évaluation
et de la qualité des établissements
et services sociaux et médico-sociaux

5, avenue du Stade de France – Immeuble Green Corner - 93218 Saint-Denis La Plaine
Cedex
Tél. : 01 48 13 91 00 - www.anesm.sante.gouv.fr

La personne

Approche positive,
Capacité d'agir,
Autodétermination



Agence nationale de l'évaluation
et de la qualité des établissements
et services sociaux et médico-sociaux

Prise en compte des besoins et évaluation du fonctionnement

- **Réalisation des évaluations du fonctionnement**
 - profil sensoriel, cognitif et émotionnel, communication, compétences; etc.
- **Identification des besoins**
 - Besoins en santé : bilans somatiques, évaluation de la douleur, évaluations et réévaluations des traitements
 - Besoins en autonomie
 - Besoins en participation sociale
- **Co-évaluation avec la personne de ses besoins en accompagnement**
 - En associant, les aidants familiaux et les professionnels (du social, du médico-social et du soins etc.)

Pourquoi ?

- Des besoins de santé spécifiques et accrus
- Un accès aux soins plus difficile
- Des conséquences importantes sur la qualité de vie dont la persistance de la douleur, l'aggravation de l'état de santé et les « comportements-problèmes »

4 axes

- La personne : sa participation de la personne et les évaluations pré-requises
- Le repérage de la douleur et des problèmes somatiques, l'évaluation de la douleur et les traitements
- Les proches et les acteurs de la coordination
- La promotion de la santé et l'éducation pour la santé

⇒ Des constats, des études de cas, des idées reçues et fausses, des messages clés et des outils

Repérer :

- **Idée reçue et fausse : Seuls les professionnels de santé ont les compétences et la légitimité pour repérer les changements et transmettre l'information à d'autres professionnels de santé**
 - Face à tout changement de comportement ou toute manifestation physique, rechercher en première intention une douleur et/ou un traitement récemment introduit

Evaluer la douleur :

- **Idée reçue et fausse : Les personnes en situation de handicap ne ressentent pas la douleur**
 - Interroger la personne sur la douleur (le cas échéant, les proches)
 - Observer et objectiver les observations en utilisant des échelles d'évaluation de la douleur
 - Mettre en place un protocole de soins ,des interventions adaptées et une réévaluation de la douleur

Les traitements

- **Attention à la systématisation**
 - Veiller à l'organisation d'un examen somatique avant d'envisager la majoration du traitement suivi.
 - Eviter une réponse systématique par recours aux psychotropes/neuroleptiques (« si besoin »)
- **Attention aux effets secondaires**
 - Connaître et mettre en place les mesures d'hygiène de vie à tenir et les précautions d'emploi des médicaments
 - Prévoir la surveillance systématique du traitement
 - Transmettre les informations nécessaires lors de la prescription d'un nouveau traitement et dans le cadre de la poursuite de traitement (antécédents médicaux, facteurs de risque connus, polymédicaments, changement de comportement, etc.)

"Au bout d'une année d'hospitalisation, nous avons fini par avoir Benjamin à la maison, le week-end, ce qui nous a épuisé aux regards de l'ensemble des effets secondaires des traitements. Mais cela nous a également permis de confirmer que Benjamin avait des douleurs dentaires »ires".

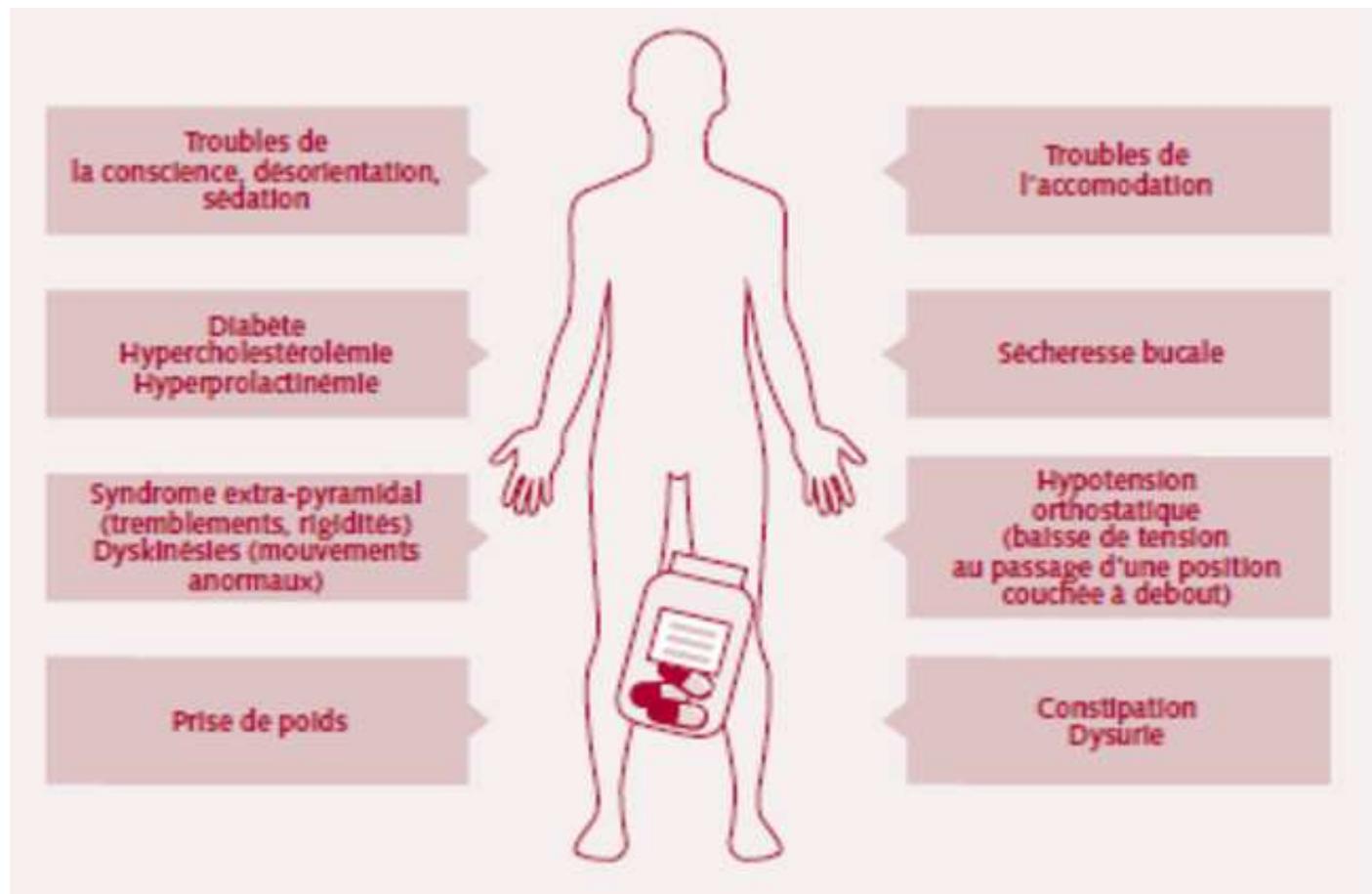


schéma effets secondaires © ANESM

La participation de la personne, la coordination et la promotion de la santé

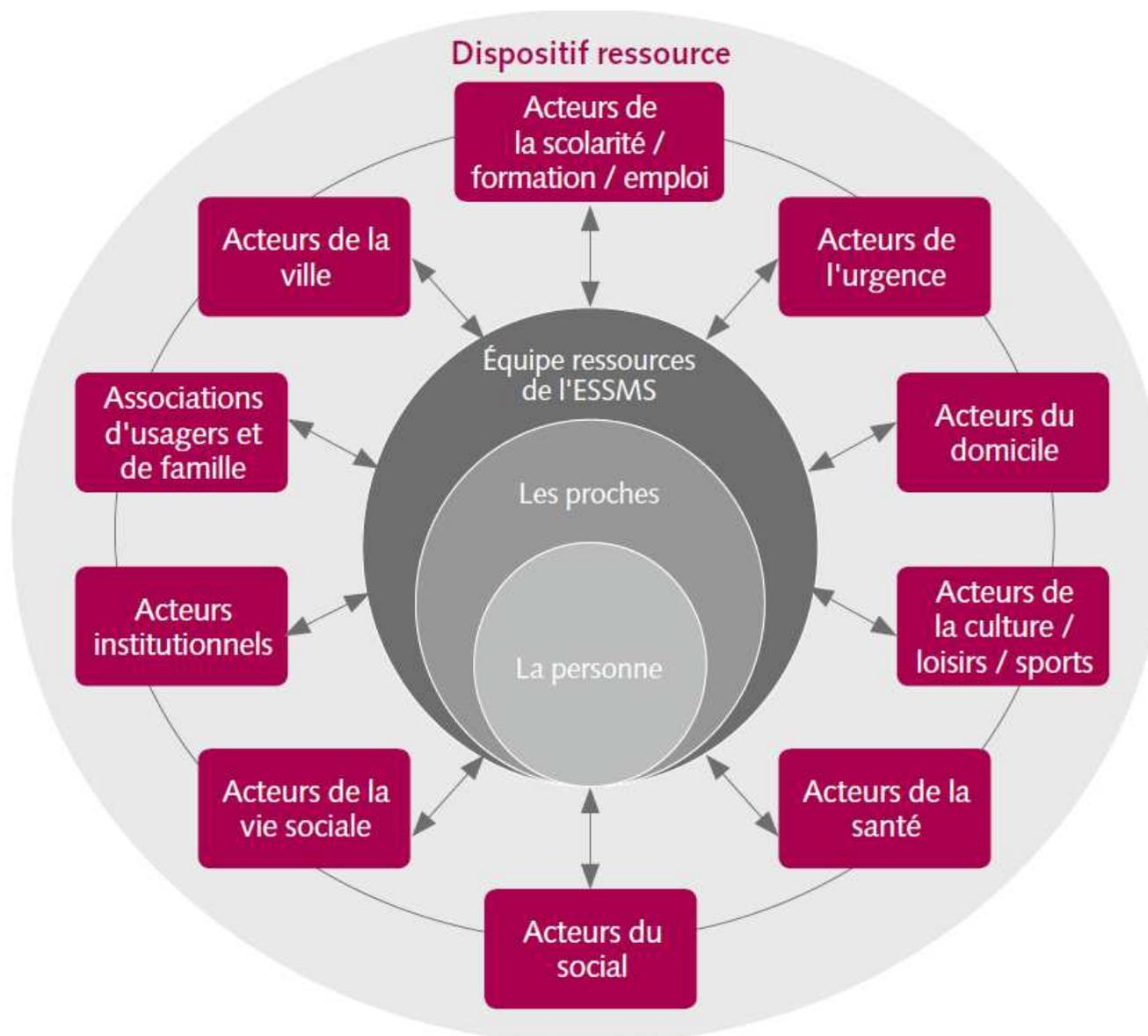
- **Rechercher la participation de la personne et favoriser son autodétermination (apprentissage, outils de communication, valorisation et encouragements)**
- **Les évaluations sont un pré-requis pour la mise en place d'actions de prévention et d'éducation pour la santé**
- **Identifier les partenaires (conventions, référent, partage d'informations, documents de liaison, préparation de l'entrée ou sortie d'hospitalisation)**
- **Recueillir les habitudes de vie. Identifier les facteurs de risque et mettre en place un plan de prévention et d'éducation pour la santé.**

« Volet 3 Les espaces de calme-retrait et d'apaisement »

- **Etudier les interrelations existantes entre la personne et son environnement :**
 - la façon de se déplacer,
 - de s'approprier un espace,
 - de se mettre en retrait,
 - la compréhension de l'espace,
 - le ressenti de la personne dans les différents espaces
- **Identifier les possibilités d'aménagement des espaces dans lesquels la personne évolue**

- **Analyser l'environnement social de la personne, les liens existants et leurs impacts sur la personnes; les barrières qui limitent les interactions et les possibilités de soutien de l'environnement**
- **Mise en place de modalités de collaboration et de soutien des proches.**

Outil : Dispositif ressource de la personne

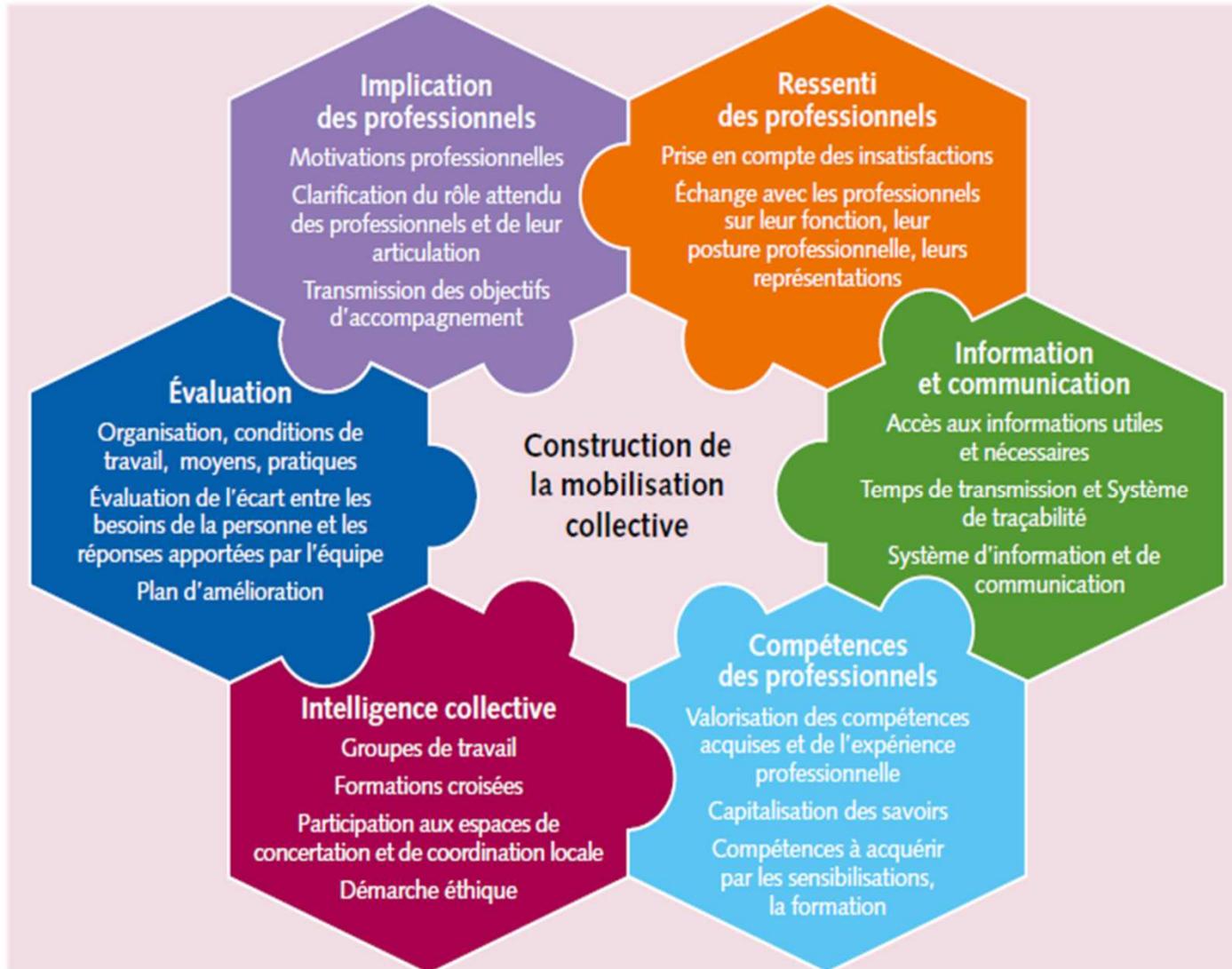


- **Inscription dans le projet d'établissement :**
 - de la thématique prévention et gestion des situations de « comportements-problèmes »,
 - définition des moyens (procédures, outils, formation, démarche éthique; cohérence de l'accompagnement et relais etc.) dans le projet d'établissement
- **Développement de l'approche positive.**

- **Reconnaissance de la personne**
- **Qualité et gestion des risques**
- **Connaissance des facteurs de protection (formation des professionnels, connaissance des spécificités du handicap etc.)**
- **Les savoir-être et savoir-faire face aux comportements-problèmes et à la crise**
- **Les mises en situation et échanges de pratiques**

- **Co-construction avec la personne des modalités de son accompagnement pour répondre aux besoins identifiés**
 - ⇒ En s'appuyant sur les professionnels de l'Essms mais aussi ceux du territoire (professionnels du soin, services sociaux, associations d'usagers et des proches, etc.)
- **Connaissance des acteurs du territoire et construction des partenariats (formalisés de préférence)**
- **Les ressources extérieures: Ouvrir la structure et développer les partenariats pour: mettre à la disposition des personnes accompagnées des ressources et des compétences complémentaires répondant à leurs besoins.**

Outil : Analyse des ressources et limites de l'ESSMS



TRANSITION VOILET 1 → VOILET 2

Volet 2 Stratégies d'intervention face aux « comportements-problèmes » - Prévention secondaire et tertiaire

Repérage, évaluation et stratégies face aux « comportements-problèmes »



Agence nationale de l'évaluation
et de la qualité des établissements
et services sociaux et médico-sociaux

Identification et évaluation des « comportements-problèmes »

- **Analyse multimodale**
- **A l'aide d'outils : Identifier et repérer les comportements-problèmes**
 - les éléments déclencheurs (immédiats),
 - les causes potentielles (lointaines),
 - la fonction,
 - Les conséquences immédiates et lointaines.

- **Réinterroger l'accompagnement de la personne (questionnement)**
 - bilans somatiques ;
 - rythme des activités; aménagements ;
 - moyens de communication ;
 - activités sportives,
 - etc.
- **Transmettre les informations et partager les observations réalisées. Planifier, mettre en place et évaluer les interventions identifiées.**
- **Coordonner les interventions avec les proches et les partenaires. S'assurer de la cohérence des interventions**

Réagir face à l'aggravation de la situation : les crises comme facteur identifié

- **L'accompagnement de la personne**
 - Repérage et mis en œuvre de l'accompagnement adapté
 - Mettre en sécurité la personne et son entourage
 - Accompagnement vers les soins (notamment en aidant la personne à transmettre les informations utiles et nécessaires)
 - Continuité de l'accompagnement
- **Les professionnels**
 - Postures et attitudes
 - Relais
 - Protocole de gestion des « crises » co-construit avec les acteurs du soin

Soutenir la personne et les personnes confrontées à la situation

L'organisation de l'établissement ou du service

- **Pour les professionnels**
 - Les espaces d'analyse des situations en équipe pluridisciplinaire
 - Les espaces d'analyse des pratiques
 - La formation au repérage et à la posture professionnelle ajustée (avec les professionnels du soin).
- **Pour l'entourage**
 - Écoute et soutien des pairs et des proches
- **Pour la personne**
 - Réévaluer les pratiques et interpeller des ressources extérieures



Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux

Anesm

Agence nationale de l'évaluation
et de la qualité des établissements
et services sociaux et médico-sociaux

5, avenue du Stade de France – Immeuble Green Corner - 93218 Saint-Denis La Plaine
Cedex
Tél. : 01 48 13 91 00 - www.ansm.sante.gouv.fr